

DOSSIER DE PRESSE

MOOC Entreprises et biodiversité



L'ACTION

Passez à



Une formation en ligne et gratuite pour agir concrètement dans son entreprise en faveur de la biodiversité.



En partenariat avec :



Avec le soutien financier de :



AGIR pour la BIODIVERSITÉ



SOMMAIRE

Page 3 : Edito

Page 4 : Pourquoi un MOOC Entreprises et biodiversité ?

Page 6 : Son cœur de cible ? Ses objectifs ?

Page 8 : Au programme

Page 9 : Une équipe pédagogique composée d'experts engagés

Pages 10-13 : Ambassadeurs et retours d'expériences



Contacts presse

LPO France : Carine CARBON, carine.carbon@lpo.fr, 06.34.12.50.69

OFB : Florence BARRETO, presse@ofb.gouv.fr, 06.98 61 74 85

Mouvement des entreprises de France : Pierre FOUQUET, pfouquet@medef.fr, 06.43.65.27.32

EDITO

En 2019, la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) a dressé un constat sans appel : une partie importante de la diversité du vivant est aujourd'hui en voie d'extinction . Sous la pression des activités humaines (destruction des habitats, surexploitation des ressources, changement climatique, pollutions, introduction d'espèces exotiques envahissantes), un million d'espèces de plantes et d'animaux sont menacées d'extinction sur un total de 8 millions d'espèces, 3/4 de la surface terrestre émergée est altérée ou dégradée de manière significative et seulement 3 % de la surface des océans peut être considérée comme «sauvage», au sens de «indemne de toute action humaine».

Début juillet, à l'occasion de sa 9ème plénière, l'IPBES a rappelé l'impérieuse nécessité de modifier durablement l'utilisation des espèces sauvages et de revisiter le rapport de l'Homme à la nature : nous dépendons de 50 000 espèces sauvages que nous prélevons quotidiennement : arbres, plantes, champignons, poissons, oiseaux, mammifères, coquillages, crustacés.... , A ce titre, l'IPBES a démarré une évaluation ciblée sur «Biodiversité et entreprise» visant à suivre l'impact de différentes activités sur la biodiversité.

Dans ce contexte de forte mobilisation en faveur de la biodiversité, la LPO, le Mouvement des entreprises de France avec le soutien financier de l'OFB (Office français de la biodiversité) ont décidé de s'associer pour proposer aux entreprises une formation en ligne, gratuite et accessible à tous, qui les aidera à agir concrètement en faveur de la biodiversité.

Pour Allain Bougrain Dubourg, Président de la LPO : *« Nombre d'entreprises sont souvent hâtivement pointées du doigt comme responsables de la dégradation de notre environnement. Plutôt que jeter la pierre, nous préférons tendre la main car elles ont un rôle majeur à jouer dans la transformation écologique de notre société, et certaines d'entre elles se sont déjà engagées avec détermination. Conjugué au changement climatique, l'effondrement de la biodiversité exige une mobilisation générale pour la sauvegarde du vivant. Notre MOOC contribuera à éclairer la démarche».*

Pour Pierre Dubreuil, Directeur général de l'OFB: *«La crise de la biodiversité a des impacts majeurs pour nos modes de vie mais elle reste encore trop souvent sous les radars des préoccupations. Les entreprises sont pourtant des maillons clés pour la mise en œuvre des changements en profondeur nécessaires : chacun peut et doit agir selon ses responsabilités, ses compétences, ses marges de manœuvres pour contribuer à la préservation du vivant. La formation d'un grand nombre d'acteurs est un levier puissant pour accompagner ceux qui souhaitent se mobiliser ».*

Pour le Mouvement des entreprises de France :

« Pour répondre au défi de la transition écologique, les entreprises sont en première ligne. Car ce sont elles qui investissent massivement, qui innovent, et se remettent en question pour concilier croissance et transition écologique ».

Pourquoi un MOOC Entreprises et Biodiversité ?

Le déclin de la biodiversité menace la société toute entière mais aussi les entreprises dont l'activité dépend à 40% des services écosystémiques rendus gratuitement par la nature selon l'UICN.

Ce constat n'est cependant pas une fatalité et les entreprises ont, elles aussi, un rôle clé à jouer, une responsabilité à décliner en actes concrets pour protéger la nature. Elles peuvent agir sur leurs propres pratiques et sur celles de l'ensemble de leurs parties prenantes.

Qui plus est, l'urgence écologique nous met aujourd'hui face à une évidence : notre modèle de société n'est plus soutenable, et si nous voulons survivre collectivement, nous allons devoir révolutionner nos modes de production, de consommation et nos habitudes de vie. Selon l'Observatoire des métiers du numérique, de l'ingénierie, du conseil et de l'événement, dans une étude prévisionnelle à l'horizon 2025 récemment publiée dans le Monde, « les enjeux climatiques nécessiteront plus de transformations des métiers existants que de création de nouveaux ».

Fruit d'un partenariat inédit entre la LPO (Ligue pour la protection des oiseaux), l'OFB (Office français de la biodiversité) et le MEDEF (Mouvement des Entreprises de France), le « MOOC Entreprises et Biodiversité : passer à l'action » propose un parcours riche et engageant pour acquérir d'une part des connaissances sur les enjeux autour de la préservation des espèces et de leurs écosystèmes qui sont désormais bien connus, mais aussi donner les clés pour mettre en place des actions concrètes, collectives et coordonnées au sein des entreprises, en faveur de la biodiversité. La LPO, l'OFB et le MEDEF souhaitent à travers ce MOOC les accompagner dans leur transition écologique, leur permettre de monter en compétences et accélérer leurs démarches.



Son cœur de cible ? Ses objectifs ?

Le « MOOC Entreprises et Biodiversité : passer à l'action » est la première formation en ligne dédiée aux entreprises sur le thème de la biodiversité. Il s'adresse aux étudiants et professionnels de tous horizons sensibles à cet enjeu fondamental qu'est la prise en compte du vivant dans la transformation durable de notre société.

Il rassemble un large public que sont :

- > Les entreprises souhaitant s'engager en faveur de la biodiversité avec une attention particulière pour les PME-TPE
- > Les PDG, Chefs d'entreprises et managers
- > Les Responsables RSE, Qualité, Sécurité, Environnement
- > Les Employés volontaires
- > Les Personnels des Ecoles de commerce, Universités
- > Les Etudiants souhaitant se sensibiliser
- > Les Collectivités

Le MOOC Entreprises et Biodiversité peut être suivi à son propre rythme sur simple inscription par tous les professionnels qui le souhaitent ; une attestation de suivi leur sera adressée à l'issue de la formation.

Au-delà de la sensibilisation aux enjeux de biodiversité, le « MOOC Entreprises et Biodiversité : passer à l'action » cible plusieurs objectifs :

- > La mise en œuvre de mesures concrètes et efficaces suivant la taille et l'activité de l'entreprise
- > La sensibilisation aux risques économiques, financiers et réputationnels des entreprises lorsqu'elles se dessaisissent des opportunités de changement
- > Le partage des bonnes pratiques, valorisation des retours d'expérience déjà engagés
- > L'engagement en tant qu' « ambassadeur/riche » des démarches en faveur du vivant
- > L'animation d'un réseau de partenaires prescripteurs de dynamiques locales.



Mésange bleue
© A. Boullah

Au Programme

Entièrement gratuite, cette formation est adaptée à de nombreux secteurs d'activités et accessible peu importe le niveau de connaissances. Pour un engagement de 6 à 9h environ, les apprenants pourront avancer de façon ludique via un programme résolument tourné vers l'action, grâce à des retours d'expérience concrets d'entreprises engagées et des activités diversifiées.

Le **MOOC** est décliné en 3 séquences :

- > Comprendre les risques et l'urgence d'agir face à l'érosion du vivant : quels sont les risques pour l'entreprise, pourquoi y-a-t-il urgence pour agir face à l'érosion du vivant ?
- > Imaginer des solutions : comment une entreprise peut-elle agir, que ce soit dans son cœur de métier, sur son site d'activités ou dans son fonctionnement quotidien ?
- > Agir : comment s'y prendre pour passer à l'action et mobiliser ses équipes, par quelles étapes faut-il passer pour réussir ?

A l'issue de la formation, les participants seront capables de piloter ou de contribuer à la réalisation d'au moins une action collective et coordonnée en faveur de la biodiversité dans leur entreprise.



Plateforme cigognes
© C. Rousse

Une équipe pédagogique composée d'experts engagés

Pour répondre à la question : comment les entreprises peuvent-elles agir en faveur du vivant ? Des experts scientifiques reconnus, écologues, naturalistes, ont été interrogés. Des personnalités telles que Anne Larigauderie, secrétaire exécutive de l'IPBES, Guy Sidos, Président du groupe VICAT et co-président de la Commission Transition écologique et économiques du MEDEF ou encore Marc Barra, Ecologue de l'Institut Paris Région ARB-IDF, ont apporté leurs éclairages tandis que des entreprises pionnières : Eiffage, Groupe Rocher, Pocheo, Biobleud, Geochanvre, Cemex, Topager, etc.. sont venues témoigner leurs initiatives concrètes et reproductibles.



Anne Larigauderie

Secrétaire exécutive de l'IPBES

« La perte d'habitat est l'une des plus fortes pressions de l'homme sur la biodiversité. Les entreprises et leurs salariés peuvent restaurer, protéger voire développer la biodiversité locale sur leurs sites de production »



Guy Sidos

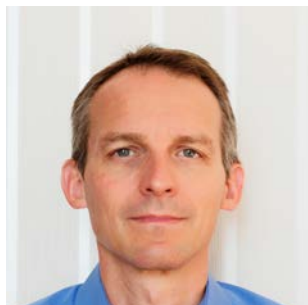
Président du groupe VICAT et co-président de la Commission Transition écologique et économiques du MEDEF

« Être convaincu du rôle clé de la biodiversité n'est pas suffisant. Le faire savoir dans son entreprise et dans son réseau extérieur est contributeur d'initiatives incubatrices ».



Marc Barra

Écologue, Institut Paris Région - ARB-IDF



Olivier Cizel

Juriste, Editions législatives, Groupe Lefebvre-Daloz



Florence Clap

Chargée de Programme politique de la biodiversité, UICN Comité français



Maeva Felten

Responsable du programme Nature en ville, LPO



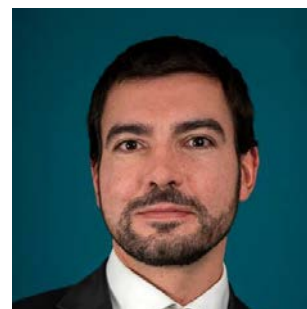
Hélène Leriche

Docteur en écologie



Lora Rouvière

Cheffe de service adjointe Mobilisation et accompagnement des entreprises et des territoires, OFB



Olivier Sutterlin

Président du groupe de travail biodiversité du MEDEF

Témoignages d'entreprises ambassadrices

Pour éclairer les réflexions, nous sommes allés à la rencontre de 7 entreprises très engagées sur le sujet, de tailles et secteurs d'activité divers qui partagent leur cheminement pour se mettre en phase avec les objectifs de l'Accord de Paris.

Groupe ROCHER

Le Groupe Rocher est un groupe familial français d'origine bretonne, qui devint en 2019 le premier groupe international à adopter le statut d'entreprise à mission, selon la loi française. Il compte aujourd'hui 10 marques (Yves Rocher, Arbonne, Petit Bateau, Stanhome, Kiotis, Dr Pierre Ricaud, Daniel Jouvance, ID Parfums, Sabon et Flormar), plus de 18 000 collaborateurs dans 115 pays, 50 millions de clientes et plus de 2,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires, dans les secteurs des cosmétiques, du textile-habillement, de l'embellissement de la maison et du bien-être. A la fois botaniste, récoltant, fabricant et distributeur, Yves Rocher est la seule marque internationale de produits de beauté à maîtriser toute sa chaîne de valeur. Depuis 2020, le Groupe Rocher fait partie du programme Entreprises engagées pour la nature.

Actions phares :

- > Plus de 80 hectares sont cultivés en agroécologie, en cheville avec le réseau Afac-Agroforesteries et les agriculteurs du canton.
- > L'entreprise est partenaire du monde académique avec l'Université de Rennes et le Conservatoire botanique de Brest, via des thèses sur les associations plantes – insectes, et sur les sols.

Un jardin botanique référencé aux JBF a été instauré avec un réseau d'échange de graines et de connaissances à l'échelle mondiale

- > Chaque année, plus de 3 500 visiteurs parcourent le jardin au cours d'expériences sensorielles ou d'immersion, d'ateliers découverte, pendant la Fête de la Nature.
- > Tous les sites du Groupe ROCHER sont labélisés Refuge LPO
- > Plus globalement toutes les parties prenantes, industriels partenaires, usines, sont incités à prendre en compte la biodiversité.

« Quand on est sur un lieu, on prend en compte la diversité du vivant qui nous entoure. Les aménagements peuvent prendre des formes différentes et être réfléchies en amont d'un projet. On compose aussi avec l'existant (replantation d'essences locales, réaménagements de zones humides...) sans oublier de sensibiliser l'ensemble de nos salariés, comme démarche intégrative de notre politique RSE globale »

Biobleud

La société Biobleud est une PME finistérienne indépendante d'une trentaine de salariés. Elle est spécialisée dans la fabrication de pâtes prêtes à dérouler 100% bio. Entreprise engagée, elle est labellisée BioED (BioEntrepriseDurable, un label sectoriel des PME de la BIO) depuis 2018 et fait partie du programme Entreprises engagées pour la nature depuis 2021. Afin de répondre au mieux à sa raison d'être, aux enjeux planétaires et aux attentes de ses parties prenantes, elle

LES INTERRELATIONS BIODIVERSITÉ ENTREPRISES

Les **services écosystémiques** sont les services que les humains peuvent tirer gratuitement, directement ou indirectement, du bon fonctionnement des écosystèmes pour assurer leur bien-être :

- Services d'approvisionnement
- Services de régulation
- Apports immatériels

Les activités des entreprises génèrent des pressions sur la biodiversité. **5 facteurs d'érosion** :

- Changement d'usage des terres et des mers
- Surexploitation des ressources naturelles
- Contribution au changement climatique
- Pollutions
- Introduction d'espèces exotiques envahissantes

De cette relation d'interdépendance, naissent des risques mais aussi des opportunités pour l'entreprise.

Le diagramme circulaire illustre l'interdépendance entre la biodiversité et les entreprises. Au centre, un bâtiment industriel est étiqueté 'ENTREPRISES'. Autour de lui, quatre segments de cercle sont reliés par des flèches : 'SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES' (vert), 'IMPACTS' (rouge), 'RISQUES ET OPPORTUNITÉS' (bleu), et 'BIODIVERSITÉ' (vert foncé). Des points d'interrogation sont placés à l'intersection de ces segments.



1 L'artificialisation des sols mise en cause par les rapports du GIEC et de l'IPBES

Définition

En France, l'artificialisation était définie au sens large comme la **consommation d'espaces agricoles, forestiers et naturels** (dits ENAF).

La Loi Climat & Résilience d'août 2021 introduit une **nouvelle définition** de l'artificialisation :

L'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage.

[En savoir plus](#) sur l'artificialisation des sols

Artificialisation en France

Évolution des aires urbaines

- Selon l'IPBES, les aires urbaines ont augmenté de 100% depuis 1992
- L'expansion des aires urbaines est l'un des phénomènes les plus visibles, irréversibles et rapides de changement d'occupation et d'utilisation des terres. (Ellis et al., 2010)
- Les projections indiquent que près de 75% de l'humanité vivra dans des villes avant la fin de ce siècle.

© Guilhem Vellut from Paris, France, CC BY 2.0, via Wikimedia Commons



a opté pour une stratégie RSE globale qui s'applique dans tous les domaines et dans tous les processus de l'entreprise. Aménagements de nichoirs, hôtels à insectes, création d'une mare et d'un potager d'entreprise, plantations, adhésion au programme Refuge LPO, instauration d'une fauche tardive.

Actions phares :

> 100% des équipes ont réfléchi aux actions à mener pour réduire l'impact métier sur la biodiversité

> Matières premières issues à 100% de l'agriculture biologique

> 800 m² de panneaux photovoltaïques installés

> Eau chaude chauffée à 80% grâce à de la récupération de chaleur

94% des déchets valorisés

> Adhésion au programme Refuge LPO ; aménagements de nichoirs et d'hôtels à insectes, création d'une mare et d'un potager d'entreprise, plantations, instauration d'une fauche tardive.

« A l'aube de chaque projet, nous recherchons équité, écologie, précaution et santé. Nous défendons la place de chacun, l'importance du contact et l'impératif de proximité. L'individu et la protection de l'environnement sont au cœur de notre projet social. »

Pocheco

Depuis 1928, Pocheco produit des enveloppes en papier de qualité supérieure, recyclable, biodégradable et zéro déchet pour un usage industriel (banques, assurances, mutuelles). Conçues et fabriquées dans leur usine "écolonomique" (mariage entre l'économique et l'écologique) dans le Nord, les enveloppes sont produites avec l'énergie du soleil, du vent et d'une équipe engagée. Forte de son expérience, Pocheco a créé le bureau de conseil RSE Ouvert pour accompagner les industriels, les entreprises et les collectivités dans leur transition écologique. Depuis 2021, Pocheco fait partie du programme Entreprises engagées pour la nature.

Actions phares :

> 85% des espaces sont végétalisés et bénéficient d'une gestion écologique

> Deux bilans annuels effectués sur les démarches RSE engagées, ainsi qu'un audit interne et un inventaire faune-flore.

> Une empreinte carbone négative de 50 000 tonnes de CO₂ par an : papier issue de forêts gérées durablement, produits recyclables et biodégradables, absence de toxicité dans les produits manufacturés.

> Intégration de l'écoconception au cœur de la vision stratégique des instances de direction

> Accompagnement des parties prenantes dans leur propre transition écologique

« Chez Pocheco, nous engageons depuis deux décennies le collectif, dans les entreprises, dans les collectivités, pour écrire le récit de la transition écologique propre à chaque structure, sans oublier de passer à l'acte ! A ce jour des dizaines de milliers de salariés d'entreprises dans le monde sont au travail sous notre impulsion pour rendre davantage compatibles leurs activités avec la préservation du vivant. »

FICHE PRATIQUE 2

JE M'ENTOURE DE PARTENAIRES DANS MA DÉMARCHÉ

Marig Grouazel, Antoine Dusart (LPO)

La mise en place d'une démarche biodiversité dans son entreprise est un défi qui demande des compétences spécifiques pour identifier et mettre en œuvre les actions les plus pertinentes. Travailler en partenariat avec des associations de protection de l'environnement, des collectivités territoriales ou des organismes de recherche permet de bénéficier d'un accompagnement sur une partie ou tout au long du projet et de s'enrichir de leur expertise. En collaborant avec des acteurs de la biodiversité, vous pourrez développer vos connaissances et compétences sur le sujet, augmenter la pertinence de vos projets et gagner en crédibilité dans la valorisation des actions de votre entreprise. À plusieurs, on va plus loin !

POURQUOI S'ENTOURER DE PARTENAIRES ?



- S'appuyer sur l'expertise de professionnels pour garantir la qualité des actions proposées
- Bénéficier d'un accompagnement personnalisé, adapté aux contraintes de l'entreprise et s'inscrivant dans la durée
- Sensibiliser, former et mobiliser vos salariés et les parties prenantes
- Travailler dans une dynamique de groupe et s'enrichir de l'expérience des autres engagés au partenariat
- S'intégrer dans une dynamique territoriale
- Bénéficier d'outils pour structurer et mettre en œuvre votre programme d'actions
- Rendre ses engagements visibles

DES PARTENAIRES POUR M'ACCOMPAGNER SUR QUOI ?



La conception et le suivi de ma démarche en faveur de la biodiversité

C'est-à-dire me faire accompagner sur

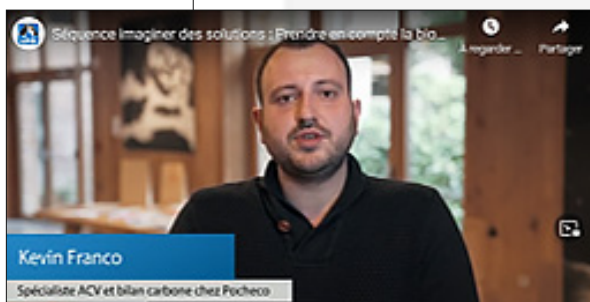
- La réalisation d'un diagnostic écologique
- L'identification des impacts de mon entreprise tout au long de ma chaîne de valeur
- L'identification d'actions visant à améliorer la prise en compte et l'accueil de la biodiversité à court, moyen et long termes
- L'identification d'indicateurs de suivi de mes engagements

La mise en œuvre de ma démarche

SUR MES SITES ET DANS MES ACTIVITÉS

Pour faire quoi ?

- Réaliser des inventaires naturalistes
- Organiser des actions de sensibilisation et / ou de formation
- Mettre en œuvre des actions de conservation d'espèces et d'accueil de la biodiversité
- Gérer les interactions espèces / activités de l'entreprise
- Proposer des actions concertées avec les acteurs du territoire et qui s'inscrivent dans la Trame verte et bleue (pour contribuer aux continuités écologiques)



FICHE PRATIQUE 2 - S'ENTOURER DE PARTENAIRES

Vous êtes une entreprise et souhaitez diffuser ce **MOOC** auprès de vos collaborateurs de façon personnalisée et adaptée à votre entreprise et secteur, contactez-nous sur :

mooc-entreprises-biodiv@lpo.fr....

Vous voulez en savoir plus sur ce projet ? Voici notre Communiqué de Presse.

<http://www.mooc-entreprises-biodiversite.fr>

LPO France :

Depuis sa création en 1912, la LPO œuvre au quotidien pour la protection de la biodiversité, en menant trois grandes missions : la connaissance et la conservation de la faune sauvage, la préservation et la gestion des espaces naturels, l'éducation à l'environnement et la mobilisation de la société. Forte aujourd'hui de 64 000 adhérents, 8 000 bénévoles actifs, 600 salariés et un réseau d'associations locales actives dans toutes les régions de l'Hexagone, ainsi qu'en Outre-Mer, la LPO est le représentant officiel en France de BirdLife International . Elle travaille de longues dates avec les entreprises, en accompagnant, salariés et dirigeants, au national et en local, à réduire leurs impacts sur la nature, et à mieux prendre en compte la biodiversité dans leurs activités professionnelles.

<https://www.lpo.fr/> et réseaux sociaux LPO France sur Facebook, Twitter, Instagram, Youtube et LinkedIn

Mouvement des entreprises de France :

Le Mouvement des entreprises de France est la première organisation représentative des entreprises. Porte-parole de toutes les entreprises, il est l'interlocuteur privilégié des décideurs et des pouvoirs publics. Avec 119 organisations territoriales en France Métropolitaine et dans les outre-mer, 98 fédérations représentant 400 syndicats professionnels regroupant l'ensemble des secteurs d'activité et 13 organisations associées et partenaires, il compte 190 000 entreprises adhérentes dont une majorité de TPE-PME. En France, plus d'un salarié du privé sur deux travaille dans une entreprise affiliée au réseau MEDEF.

www.medef.com

Office français de la biodiversité :

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité est placé sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et en Outre-mer. Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.

<https://www.ofb.gouv.fr/> et réseaux sociaux Facebook, Twitter, Instagram, Youtube et LinkedIn



Retrouvez le MOOC Entreprises & Biodiversité :
Passez à l'action sur [LinkedIn](#)



Les entreprises partenaires :



En partenariat avec :



Avec le soutien financier de :



AGIR pour la BIODIVERSITÉ